

# PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Document établi en application de l'article L.2313-1 du CGCT

# I – LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie du Covid-19. Dans ce contexte totalement inédit, le budget de la Ville, dont le vote a été retardé au 23 juillet, a dû être adapté aux conséquences de cette crise et son exécution en a été fortement impactée.

### A - Au niveau national

Les trois lois de finances rectificatives votées par le Parlement pour faire face à la crise économique résultant de la crise sanitaire ont maintenu les mesures de la loi de finances initiale à destination des communes dont :

- la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec un dégrèvement de 100 % en 2020 pour les ménages concernés (à Bayonne, 85 % des contribuables sont concernés) et une compensation à l'euro près par l'État;
- une revalorisation différenciée des bases de la fiscalité locale soit 0,9 % pour la taxe d'habitation et 1,1 % pour les taxes foncières ;
- le maintien du niveau des dotations de l'État.

En revanche, la règle de plafonnement à 1,2 % de l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, fixée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, a été suspendue pour 2020.

#### **B** – Au niveau local

L'impact de la crise sanitaire sur l'exécution du budget 2020 de la Ville de Bayonne concerne aussi bien la réduction de l'activité des services pendant les périodes de confinement, l'annulation des fêtes de Bayonne et de la plupart des manifestations, que des mesures exceptionnelles prises pour soutenir les Bayonnais, l'activité commerciale et la vie associative.

De même, le vote plus tardif du budget a eu un impact significatif sur l'exécution des dépenses d'investissement.

# II – LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif 2020 du budget principal présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ une dynamique des ressources de fonctionnement stoppée par la crise sanitaire même si la dynamique démographique de la commune a permis d'en limiter les effets ;
- ✓ le maintien de la stabilité de la pression fiscale pour les contribuables bayonnais pour la onzième année consécutive ;
- ✓ une baisse des dépenses de fonctionnement, conséquence également de la crise sanitaire, qui est cependant moins prononcée que celle des recettes compte tenu des mesures de soutien volontaristes adoptées par la Ville;
- ✓ un ralentissement conjoncturel des investissements par rapport à 2019 ;
- ✓ une relative contraction de l'autofinancement brut qui reste toutefois à un niveau élevé et un encours de dette en faible augmentation (63 M€) accompagné d'un ratio de désendettement qui se situe à 6,5 ans.

## III – L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2020

## **A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

## 1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent à **71 446 K€** contre 74 382 K€ au compte administratif 2019 soit une baisse significative de 3,9 %.

Leur répartition est la suivante :

K€	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020	CA 2020	Evolution CA 2019/CA 2020
Fiscalité directe et compensations	34 921	35 422	35 450	35 779	2,5%
Fiscalité indirecte	5 647	4 550	5 150	5 313	-5,9%
Attribution de compensation CAPB	14 884	14 884	14 884	14 884	0,0%
<b>Dotations et subventions</b>	9 157	9 158	9 158	9 307	1,6%
Produits des services et du domaine, loyers	7 772	5 372	4 741	4 767	-38,7%
Produits exceptionnels	866	464	464	276	-68,1%
Atténuations de charges	409	340	340	407	-0,5%
Travaux en régie	609	600	600	600	-1,5%
Reprises de provisions	117	260	113	113	-3,4%
TOTAL	74 382	71 050	70 900	71 446	-3,9%

Le produit des impôts locaux 2020 (taxe d'habitation et taxes foncières) est de 33 292 K€, auquel s'ajoutent 2 179 K€ de compensations des exonérations des taxes foncières et de la taxe d'habitation et 308 K€ de rôles supplémentaires de fiscalité soit au total 35 779 K€.

Hors compensations, ce produit fiscal de 33 292 K€ est en progression de 2,2 % par rapport à 2019 sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives votée par le Parlement et de l'accroissement « physique » des bases fiscales, conséquence directe des constructions nouvelles et des opérations de réhabilitation.

Il convient aussi de noter la progression de 3,8 % du produit issu de la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires qui atteint 488 K€ en 2020.

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 5 313 K€, en baisse de près de 6 % par rapport à 2019. Il englobe la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 3 487 K€, en baisse de 130 K€ (- 3,6 %), la taxe locale sur les publicités extérieures (TLPE) qui progresse de 561 K€ à 591 K€ (+ 5,2 %) en raison de l'augmentation des bases taxables, la taxe sur la consommation finale d'électricité qui représente 960 K€ et diminue de près de 2 %. La taxe de séjour enregistre la plus forte baisse en lien avec la crise sanitaire, soit - 44 %, pour se situer à 276 K€ contre 491 K€ en 2019.

L'attribution de compensation de la communauté d'agglomération Pays basque est maintenue à hauteur de 14 884 K€.

Les dotations et subventions totalisent 9 307 K€, en progression de 1,6 % : la dotation globale de fonctionnement versée par l'État représente à elle seule 7 642 K€, en hausse de 1,8 % du fait de l'augmentation de la population de la commune.

Il faut souligner l'impact majeur de la crise sanitaire sur les produits des services et du domaine ainsi que sur les autres produits de gestion comprenant notamment les loyers perçus. La baisse de ces recettes entre 2019 et 2020 représente en effet près de 39 % soit 3 M€ et s'explique par la fermeture des services pendant les périodes de confinement, le ralentissement de l'activité et les mesures volontaristes prises par la ville pour soutenir les habitants et les commerces.

Ainsi en matière de stationnement sur voirie, la gratuité accordée lors du 1<sup>er</sup> confinement du printemps 2020 a engendré une perte de recette de l'ordre de 340 K€ par rapport à 2019. Les redevances d'occupation du domaine public ont, quant à elles, chuté de 581 K€ tandis que les recettes des piscines ont diminué de 284 K€, celles des crèches de 220 K€ et celles liées à la restauration scolaire de 423 K€.

De même, la Ville, en tant que propriétaire, a exonéré de loyers les commerces ou les associations pendant la durée de fermeture des établissements, ce qui a représenté un effort financier de 230 K€.

#### 2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées s'établissent à **62 095 K€** contre 63 793 K€ en 2019, soit une baisse de 2,7 %.

L'exécution budgétaire fait apparaître un taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement de près de 97 %, comparativement au total des crédits votés au budget 2020.

K€	CA 2019	BP 2020	BP + DM 2020	CA 2020	Evolution CA 2019/CA 2020
Charges à caractère général	15 107	14 369	13 629	12 761	-15,5%
Charges de personnel	36 152	36 890	36 890	36 641	1,4%
Participations et subventions hors subvention fêtes de Bayonne	9 224	9 600	9 600	9 540	3,4%
Subvention au budget annexe des fêtes et Temporada	1 147	65	65	37	-96,8%
Intérêts de la dette	1 103	970	970	958	-13,1%
Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	417	1 650	1 868	1 606	285,1%
Sous-total dépenses de gestion	63 150	63 544	63 022	61 543	-2,5%
Reversement de fiscalité	379	250	250	245	-35,4%
Dotation aux provisions	267	260	307	307	15,0%
TOTAL	63 796	64 054	63 579	62 095	-2,7%

Les charges à caractère général s'élèvent à 12 761 K€, en baisse de 15,5 % par rapport à 2019. Cette baisse des dépenses due à la crise sanitaire est particulièrement marquée dans les secteurs de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse (- 29 %) mais aussi dans celui du sport (- 36 %) avec la fermeture d'un certain nombre d'équipements dont les centres aquatiques. Concernant la culture, l'annulation d'un certain nombre d'évènements a conduit à réduire les crédits consacrés à ce domaine d'intervention, mais c'est le budget évènementiel et animations qui connait la baisse la plus significative puisqu'elle est de l'ordre de 51 % entre 2019 et 2020.

Les charges de personnel connaissent une progression très modérée de 1,4 % et s'élèvent à 36 641 K€.

Les subventions et participations s'établissent à 9 540 K€, en hausse de 3,4 %, principalement en faveur du CCAS, bénéficiaire d'une subvention exceptionnelle de 200 K€ afin de mettre en œuvre les mesures de soutien aux habitants comme le portage de repas à domicile.

Les intérêts de la dette ont continué de diminuer sensiblement en 2020 à 958 K€, soit -13%.

Les dépenses exceptionnelles connaissent une très forte évolution pour atteindre 1 606 K $\in$  contre 417 K $\in$  en 2019. Elles traduisent l'effort engagé par la Ville pour faire face à la crise sanitaire (1 210 K $\in$  au total, dont 1 047 K $\in$  au titre des dépenses exceptionnelles) qui comprend l'achat des masques (545 K $\in$ ), l'aménagement et la sécurisation des sites, halles et marchés (200 K $\in$ ), le renforcement des protocoles d'hygiène et de nettoyage des bâtiments municipaux (136 K $\in$ ) ainsi que l'achat de matériel de protection pour les agents municipaux (166 K $\in$ ).

#### **B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

## 1 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement exécutées s'élèvent à **27 385 K€**, en baisse de 13 % par rapport à l'année 2019 en raison de l'arrêt ou du ralentissement des chantiers causés par la crise sanitaire. Cette baisse est toutefois inférieure à celle observée au plan national (-16%).

Elles se répartissent comme suit :

K€	CA 2019	Budget 2020 (BP+DM)	CA 2020	Restes à réaliser	% de réalisation	Evolution de CA à CA en %
Subventions d'équipement	501	3 096	1 438	1 658	46,45%	187,03%
Immobilisations (dont travaux en régie)	22 237	34 896	17 896	9 869	51,28%	-19,52%
Total dépenses d'équipement	22 738	37 992	19 334	11 527	50,89%	-14,97%
Emprunts et dettes	6 755	6 768	6 722	0	99,32%	-0,49%
Autres dont EPFL et reversement de Taxe d'aménagement	1 914	1 422	1 329	0	93,46%	-30,56%
Total dépenses financières	8 669	8 190	8 051	0	98,30%	-7,13%
Opérations pour compte de tiers	42	0	0	0	0,00%	-100,00%
Total des dépenses réelles d'investissement	31 449	46 182	27 385	11 527	59,30%	-12,92%

Les dépenses d'équipement atteignent 19 334 K€. La répartition par domaine d'intervention est la suivante :

- 1 555 K€ pour l'éducation, la petite enfance et la famille dont 756 K€ consacrés aux travaux dans les écoles ;
- 1 422 K€ pour la culture et le patrimoine avec la poursuite des études de maîtrise d'œuvre du musée Bonnat-Helleu (219 K€) et de la médiathèque du centre (380 K€) ainsi que les travaux du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (390 K€);
- 2 520 K€ pour les équipements sportifs avec en particulier l'achèvement des opérations d'aménagement de terrains synthétiques au stade Didier Deschamps et au complexe de la Floride (respectivement 201 K€ et 229 K€) ainsi que la participation de la Ville à la construction de la tribune sud du stade Jean Dauger pour 1 200 K€ sur un total de subvention de 2 100 K€;
- 4 774 K€ pour les bâtiments et équipements communaux, le système d'information et le renouvellement du matériel, et 8 417 K€ pour les espaces publics et la voirie.

En outre, le remboursement à l'Etablissement public foncier local Pays Basque au titre des portages fonciers en cours s'élève à 824 K€ de même que la politique d'amélioration de l'habitat (dispositifs OPAH) a représenté 646 K€.

Enfin le capital des emprunts remboursé atteint 6 722 K€ (6 755 K€ en 2019).

Les restes à réaliser correspondant aux dépenses engagées mais restant à payer au 31 décembre totalisent 11 527 K€.

#### 2 – Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 22 358 K€, ainsi réparties :

К€	CA 2019	Budget 2020 (BP+DM)	CA 2020	Restes à réaliser	% de réalisation	Evolution de CA à CA en %
Subventions	1 974	3 434	1 188	2 119	57,48%	-39,87%
Amendes de police	1 313	620	621	0	211,77%	-52,70%
Emprunts	8 000	17 677	8 000	0	45,26%	0,00%
Immobilisations en cours	19	597	609	0	3,18%	3105,26%
Total recettes d'équipement	11 306	22 328	10 418	2 119	50,64%	-7,86%
FCTVA	3 239	2 900	2 953	0	111,69%	-8,83%
Taxe d'aménagement	950	700	486	0	135,71%	-48,84%
Excédents de fonctionnement capitalisés	7 938	7 298	7 298	-	108,77%	-8,06%
Cessions	6 233	250	30	0	2493,20%	-99,52%
Reversement EPFL	1 532	1 467	1 173	259	104,43%	-23,43%
Total recettes financières	19 892	12 615	11 940	259	157,69%	-39,98%
Opérations pour compte de tiers	271	1	0	0	27100,00%	-100,00%
Total recettes réelles d'investissement	31 469	34 944	22 358	2 378	90,06%	-28,96%

Le financement des investissements est assuré par différentes ressources : les fonds propres comprenant la taxe d'aménagement, le FCTVA et les amendes de police (4 060 K€) ; les subventions reçues (1 188 K€) ; le remboursement par l'EPFL d'annuités (1 173 K€) ; des recettes diverses (609 K€) et l'emprunt à même hauteur qu'en 2018 et 2019 (8 000 K€).

#### IV - L'AUTOFINANCEMENT

Entre 2019 et 2020, les recettes de fonctionnement ont reculé de près de 4 % tandis que les dépenses de fonctionnement ont baissé de 2,7 %. Cet « effet de ciseau » a pour conséquence une diminution de l'autofinancement brut de plus de 1 M€, conséquence directe de la crise de la Covid-19. Avec un montant de 9,5 M€, il demeure élevé et la capacité d'autofinancement nette, c'est-à-dire l'autofinancement réellement disponible après remboursement des emprunts, s'établit à 2,8 M€ en 2020.

#### V – L'ENDETTEMENT

Le capital de la dette au 31 décembre 2020 est de 62,97 M€, il était à 61,7 M€ à la fin de l'exercice 2019. Deux nouveaux emprunts de 4 M€ chacun ont été mobilisés en 2020, l'un au taux fixe de 0,55 % souscrit auprès de la Banque Postale, l'autre également à taux fixe de 0,62 % souscrit auprès de la Société Générale.

La répartition de l'encours de dette par type de taux d'intérêt est de 65,2 % d'emprunts à taux fixe et 34,8 % à taux variable. Au final, pour le seul budget principal, le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 1,37 % (1,58 % fin 2019) et la durée résiduelle de l'encours est de 13 ans et 3 mois.

Le ratio de désendettement (dette / CAF brute) passe à 6,5 années contre 5,8 ans en 2019, principalement sous l'effet de la baisse de l'autofinancement brut ; il retrouve ainsi son niveau de 2018.

A ce sujet, il faut rappeler que la loi prévoit deux seuils concernant ce ratio de désendettement : un seuil de vigilance qui se situe à 10 ans et un seuil d'alerte fixé à 12 ans. Le ratio de la Ville se situe donc largement en-dessous de ces deux seuils.

## VI - LES TAUX D'IMPOSITION

Pour la 11<sup>e</sup> année consécutive, les taux de fiscalité directe sont restés stables, ils se présentent comme suit :

TAXES	TAUX 2020
Taxe d'habitation	26,34 %
Taxe foncière bâties	19,03 %
Taxe foncière non bâties	46,68 %

## VII – LES PRINCIPAUX RATIOS

RATIOS	VALEURS	MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE*
1. Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 174 €	1 312 €
2. Produit des impositions directes/population	638 €	671 €
3. Recettes réelles de fonctionnement/population	1 352 €	1 532 €
4. Dépenses d'équipement brut/population	369 €	373 €
5. Encours de la dette/population	1 202 €	1 368 €
6. Dotation globale de fonctionnement/population	146 €	211 €
7. Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,58 %	61,80 %
9. Dépenses fonct. et remb. capital dette/recettes réelles fonct.	96,29 %	97,30 %
10. Dépenses d'équipement brut/recettes réelles fonct.	27,29 %	24,40 %
11. Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	88,88 %	89,00 %

<sup>\*</sup>Ratios de référence 2020 (source : Les collectivités locales en chiffres - DGCL)

### **VIII – LES BUDGETS ANNEXES**

## 1- Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada

L'exécution budgétaire 2020 se présente de la manière suivante :

	Crédits votés	Réalisé
Recettes de fonctionnement	83 000 €	69 333,23 €
Dépenses de fonctionnement	83 000 €	69 333,23 €
Résultat de fonctionnement 2020		0,00 €

L'annulation de l'édition 2020 des fêtes traditionnelles et de la temporada en raison de la crise sanitaire a limité les prévisions et réalisations de ce budget annexe aux seules dépenses et recettes réalisées au cours du premier trimestre.

Pour les fêtes traditionnelles, les dépenses s'élèvent à 21 K€ et correspondent principalement aux dépenses d'organisation du concours de l'affiche 2020 ainsi qu'à quelques achats et prestations.

Pour la temporada, les dépenses représentent 48 K€ et comprennent certaines charges fixes dont la rémunération du mandataire chargé de l'organisation des spectacles ainsi que la participation à l'Union des villes taurines de France et le remboursement des billets de corridas vendus.

Les recettes constatées pour chacune des deux activités : 14 K€ pour les fêtes traditionnelles et 18 K€ pour la temporada sont complétées par la subvention du budget principal à hauteur de 7 K€ pour la première et de 30 K€ pour la seconde. Ainsi le résultat de fonctionnement de ce budget annexe est nul.

# 2 - Budget annexe des parcs de stationnement (en HT)

L'exécution budgétaire 2020 se présente de la manière suivante :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes d'investissement	6 300 000 €	3 126 077,21 €	1 400 000,00 €
Dépenses d'investissement	6 300 000 €	4 572 260,51 €	1 365 000,00 €
Solde d'investissement 2020		-1 446 183,30 €	35 000,00 €
Solde d'investissement reporté		1 804 342,09 €	
Solde d'investissement cumulé		358 158,79 €	
Recettes d'exploitation	3 810 000 €	3 632 035,19 €	
Dépenses d'exploitation	3 810 000 €	3 627 015,22 €	
Résultat d'exploitation 2020		5 019,97 €	
Résultat antérieur reporté		0,00 €	
Résultat d'exploitation cumulé		5 019,97€	
Résultat net de clôture			
(investissement + exploitation)		363 178,76 €	

Les dépenses d'exploitation s'élèvent globalement à 3 627 K€, très proche du niveau 2019 (3 603 K€) et comprennent la dotation aux amortissements pour 1 223 K€.

Les recettes d'exploitation représentent 3 632 K€, en diminution de près de 11 % en raison de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire. Ainsi les droits de stationnement s'établissent à 2 880 K€ et enregistrent une perte de 524 K€ dont 320 K€ relatifs à la gratuité mise en place lors du premier confinement dans le cadre des mesures de soutien à la population. Cette situation totalement inédite a conduit à mobiliser une partie de la subvention d'équilibre inscrite en prévision et versée depuis le budget principal à hauteur de 110 K€. L'exécution du fonctionnement se solde par un excédent de 5 K€.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 3 901 K€, dont 491 K€ pour le remboursement du capital des emprunts et 3 409 K€ pour les dépenses d'équipement correspondant pour l'essentiel aux travaux des parcs de Gaulle, Boufflers et Gare.

La section d'investissement dégage un solde positif de 358 K€ grâce aux différentes ressources telles que la dotation aux amortissements, l'excédent antérieur reporté et l'affectation du résultat de fonctionnement mais aussi l'emprunt pour 1 000 K€.

Les restes à réaliser atteignent 1 400 K€ et sont financés par un emprunt qui sera mobilisé en 2021.

La dette propre à ce budget annexe s'élève à 4 200 K€ au 31 décembre 2020 contre 3 700 K€ à la clôture de l'exercice précédent. La capacité d'autofinancement brute diminue à 600 K€ en raison de la crise sanitaire. La conjugaison des deux éléments se traduit par un ratio de désendettement qui évolue sensiblement de 3,6 années à 6,9 années mais qui reste là aussi bien en dessous du seuil d'alerte fixé à 12 années.

## IX – LA STRUCTURE ET L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2020, la commune comptait 841 agents permanents (contre 841 fin 2019), affectés aux budgets suivants :

	Hommes	Femmes	Total
Budget principal	400	413	813
Budget parkings	25	3	28
Total	425	416	841

Les charges de personnel pour l'année 2020 s'élèvent à 36 641 K€, en hausse de 1,4 % (+ 490 K€). Les effectifs permanents pourvus et payés étant restés stables entre 2019 et 2020, cette évolution est liée au glissement vieillesse-technicité, à la poursuite de la mise en œuvre du protocole parcours professionnels carrières et rémunérations et à l'instauration d'un volet supplémentaire d'action sociale.

Il faut souligner que confinement et l'annulation des manifestations en raison de la crise sanitaire ont eu pour effet de réduire les heures supplémentaires, les vacations et le recours au personnel extérieur. Enfin, il convient de noter qu'une enveloppe de 170 K€ a été dédiée au versement d'une prime exceptionnelle aux agents municipaux mobilisés lors du premier confinement.